

# RÉUNION

## Régime obligatoire de surveillance et d'application des normes de fiabilité du transport d'électricité : Présentation et discussion

Réunion de la Régie de l'énergie (Régie), Direction Contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro Québec TransÉnergie (HQCMÉ) et Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC).

Organisateur de la réunion : Régie de l'énergie

Objet de la réunion : Entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> avril 2015, de 12 normes de fiabilité qui visent HQCMÉ.

Lieu de la réunion : Régie de l'énergie - salle Clarence-Gagnon

Jour et heure de la réunion : le 20 mars 2015 à 9h30

Administration : La réunion sera tenue en français. Au besoin, la Régie assurera la traduction pour le NPCC. Aucun accès téléphonique n'est prévu.

### Participants :

Organisation	Titre
HQCMÉ	Directeur – Contrôle des mouvements d'énergie Chef – Plans et encadrements de contrôle du réseau Chef - Normes de fiabilité et encadrements de contrôle du réseau Chargé d'équipe– conformité et fiabilité du réseau
HQ	Avocat
NPCC	Compliance Attorney
Régie	Secrétaire de la Régie Juriste Spécialiste en régulation économique Chargé de dossier principal

## Ordre du jour de la réunion:

Partie	Heure	Sujet	Organisation et/ou membre qui dirige la discussion
1	9h30	Présentation et confirmation de l'agenda	Régie - Spécialiste en régulation économique
	9h35	Introduction/Organisation de la Régie	Régie - Spécialiste en régulation économique
	9h40	Présentation du régime obligatoire	Régie - Spécialiste en régulation économique
	10h20	Présentation du plan d'action pour l'année civile 2015	Régie - Spécialiste en régulation économique
	10h30	Langue de transmission des documents	HQCMÉ
	10h40	Questions	Régie - Spécialiste en régulation économique
2	11h00	Présentation de la solution temporaire SDÉ pour dépôts de documents - L'organisation du dossier - Comment déposer sur le SDÉ	Régie - Chargé de dossier principal
	11h40	Questions	Régie - Spécialiste en régulation économique - Chargé de dossier principal
	12h00	Fin de la réunion	Régie - Spécialiste en régulation économique

## **Compte rendu de la réunion :**

Le régime obligatoire de surveillance et d'application des normes de fiabilité au Québec débute le 1<sup>er</sup> avril 2015 à la suite de l'entrée en vigueur de 12 normes de fiabilité qui visent une seule entité, HQCMÉ, dans son rôle de coordonnateur de la fiabilité (RC), de responsable de l'équilibrage (BA) et d'exploitant du réseau de transport (TOP) (pour plus de détails se référer à la décision D-2014-216 de la Régie en date du 19 décembre 2014).

Le régime obligatoire implique que l'entité visée doit se conformer aux normes en vigueur.

Le but de la réunion était de présenter à HQCMÉ:

- le régime obligatoire de surveillance et d'application des normes de fiabilité au Québec;
- le Plan d'action du Québec pour l'année civile 2015;
- la solution temporaire pour le dépôt de documents en lien avec le régime obligatoire et requis dans le plan d'action.

Le Plan d'action du Québec pour l'année civile 2015, document émis par le NPCC - l'organisation dont les services ont été retenus par la Régie, présente les moyens utilisés pour assurer la surveillance de la conformité aux normes. Un calendrier pour le dépôt des documents en lien avec le régime obligatoire est aussi présenté dans le plan, d'où la nécessité de mettre en place un système pour permettre le dépôt de documents à la Régie.

La solution temporaire développée pour le dépôt des documents a été ensuite présentée à HQCMÉ et elle consiste à déposer les documents dans le système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie dans les dossiers spécialement créés pour la surveillance de la conformité aux normes. Les étapes ont été présentées au personnel d'HQCMÉ et du NPCC, chacun ayant un dossier, ou espace de travail, dans le SDÉ.